



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE
- 95130 -**

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2016

COMPTE RENDU SUCCINCT

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil seize, le dix-sept du mois de novembre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé, en salle du Conseil en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Francis DELATTRE, Maire, Sénateur du Val-d'Oise.

PRÉSENTS :

Liste Franconville Une Ambition Partagée : M. DELATTRE – MME CAVECCHI – M. BODIN – MME FORTUNATO – M. VERBRUGGHE – MME HINAUX (arrivée à 20h03)– M. SOUIED – M. MELKI – MME LE MOING – M. ELALOUF – M. MONTOUT – MME DODIN – MME MERCHIE – M. CHANUDET – MME SENSE – M. DUBOURG – MME LE BERRE – M. GAILLARD – M. FERNANDEZ – M. LANDRY – MME DECOURTY – MME MONTALTI – M. BOULLÉ.

Liste Vivre à Franconville : M. RAISSEGUIER - MME CHARRIÈRES-GUIGNO – M. LAMOURI (arrivée à 20h20)– M. LE DU – M. DUPRAT – MME SEBAOUN.

Liste Faire Front pour Franconville : M. MAYENOBE.

ABSENTS :

Liste Franconville Une Ambition Partagée :

MME MOSER	Pouvoir à M. DELATTRE	MME CRISTALLIN	Pouvoir à M. SOUIED
M. CELLIER	Pouvoir à M. MONTOUT	MME SAINTEN	Pouvoir à MME MERCHIE
MME GONZALEZ	Pouvoir à M. FERNANDEZ	M. DE CARLI	Pouvoir à M. LANDRY.
MME MAVEL-MAQUENHEM	Pouvoir à M. VERBRUGGHE		

Liste Vivre à Franconville :

M. BAER Pouvoir à M. RAISSÉGUIER

Liste Faire Front pour Franconville :

M. USTASE Pouvoir à M. MAYENOBE.

SECRÉTAIRE : Sandrine LE MOING

Le Conseil municipal convoqué le 09/11/2016 s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein du Conseil Municipal : **Sandrine LE MOING** a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

QUESTION N°1

OBJET : ASSEMBLÉES - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2016

M. DELATTRE

Le compte-rendu de la séance du Conseil du 22 septembre 2016 ne fait l'objet d'aucune observation sur sa rédaction et **est adopté à l'unanimité.**

QUESTION N°2

OBJET : POPULATION – RECENSEMENT DE LA POPULATION – RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL RECENSEUR.

M. DUBOURG

Le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 fixe les conditions dans lesquelles sera exécuté le recensement de la population. Il se déroulera du 19 janvier au 25 février 2017 et est placé sous l'entière responsabilité de M. le Maire.

Il convient donc de procéder au recrutement des agents recenseurs, de fixer leur rémunération. Les agents recenseurs, chargés de la distribution et de la collecte des imprimés, sont rémunérés selon un forfait net de 1472 euros par agent. Cette dépense est partiellement couverte par la dotation globale forfaitaire dont le montant est fixé et versé par l'INSEE, les charges patronales restant à la charge de la Ville. Pour 2017, la dotation s'élève à 6 503 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants le Conseil municipal FIXE la rémunération des agents recenseurs sur la base d'un forfait net de 1 472 € par agent, soit 7 360 € pour 5 agents.

QUESTION N°3

OBJET : JEUNESSE – MISE EN PLACE DU BAFA PASSEPORT CITOYEN A DESTINATION DES JEUNES FRANCONVILLOIS DE 17 A 25 ANS.

MME LE MOING

Les métiers de l'animation représentent une facilité pour les jeunes d'obtenir un premier emploi saisonnier intéressant et rémunéré. Toutefois ces postes requièrent l'obtention du Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (B.A.F.A.). Le BAFA favorise l'accès à l'emploi et permet aux jeunes dès 17 ans de s'initier aux métiers de l'animation très recherchés notamment depuis la réforme des rythmes scolaires. Il concerne l'encadrement occasionnel et non professionnel d'enfants et d'adolescents en accueil collectif de mineurs.

Le coût de la formation BAFA étant élevé, la Ville souhaite soutenir douze jeunes Franconvillois dans cette démarche en mettant en place un BAFA PASSEPORT CITOYEN leur permettant de financer une partie de leur formation initiale à hauteur de 300 €. Cette somme sera versée directement à l'organisme de formation.

En contrepartie et afin de pouvoir accéder à la formation, les jeunes bénéficiaires devront s'engager par une charte à effectuer 20 heures de bénévolat au service jeunesse pour mener à bien une action visant un public jeune.

Le choix des bénéficiaires sera fait en commission composée d'élus de la Commission Culture, Sports, Jeunesse et Maisons de proximité et d'agents du service jeunesse, selon les critères définis.

La formation initiale BAFA sera effectuée par les jeunes durant les vacances de la Toussaint 2017.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal APPROUVE la mise en place du BAFA PASSEPORT CITOYEN pour 12 jeunes Franconvillois de 17 à 25 ans, APPROUVE les modalités d'attribution du BAFA PASSEPORT CITOYEN, APPROUVE le projet de charte entre le bénéficiaire du BAFA PASSEPORT CITOYEN et la Ville de Franconville, ainsi que le projet de convention avec l'organisme dispensant la formation aux jeunes bénéficiaires, et autorise Monsieur le Maire à le signer, AUTORISE la commission composée d'élus et d'agents du service Jeunesse à étudier

les dossiers de candidature et déterminer la liste des bénéficiaires, DIT que la ville prendra en charge une partie de la formation initiale dans la limite de 300 € (trois cents euros) par bénéficiaire, INDIQUE qu'en contrepartie de la participation financière de la Ville de Franconville, le bénéficiaire devra effectuer 20 heures de bénévolat auprès du service Jeunesse pour mener à bien une action visant un public jeune avant la formation initiale, DIT que la dépense globale sera imputée au compte 6042-4211 du budget de la commune et PRÉCISE que le montant de l'aide financière sera versé directement à l'organisme formateur.

QUESTION N°4

OBJET : SPORTS – ATTRIBUTION ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA LIGUE CONTRE LE CANCER DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION OCTOBRE ROSE A L'OCCASION DE LA 2^{ème} ÉDITION DES FOULÉES NOCTURNES DU 1^{ER} OCTOBRE 2016.

MME FORTUNATO

La ligue contre le cancer est le premier financeur non-gouvernemental de la recherche en cancérologie, en grande partie grâce aux dons.

menée au niveau national afin de promouvoir la recherche et relayer l'information sur la prévention du cancer du sein, sachant que le dépistage précoce permet de sauver des milliers de vies.

La commune, qui a organisé la 2^e édition des Foulées Nocturnes, le 1^{er} octobre 2016, souhaite contribuer aux actions menées par la Ligue contre le cancer et ainsi participer plus particulièrement à la lutte contre ce cancer qui touche chaque année 1 femme sur 20.

A ce titre, il est proposé que la somme de 1 € par inscription payante à la course soit reversée à l'association. 110 inscriptions à la course des 5 km, et 290 à la course des 10 km, ont été enregistrées soit 400 inscrits.

De fait, le montant de la subvention proposé est de 400 €

Lors de cette journée la commune a également mis à disposition de l'association un stand afin de sensibiliser toutes les personnes présentes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle à La Ligue Contre le Cancer d'un montant équivalent à 1 € par inscription payante lors des Foulées Nocturnes du 1^{er} octobre 2016, soit 400 €.

QUESTION N°5

OBJET : URBANISME – ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION AL N°919p, 920, 927, 928, 929, 324, 325, 326 ET 327 SISES 291 RUE DU GENERAL LECLERC, CHEMIN DE LA FONTAINE DES BOULANGERS, RUE GROS MANGE – SITE DIT « ARLINE ».

M. VERBRUGGHE

La Société d'Exploitation des Sources ROXANE est propriétaire des parcelles cadastrées section AL n° 919, 920, 927, 928, 929, 324, 325, 326 et 327, sises à Franconville, 291 rue du Général Leclerc, chemin de la Fontaine des Boulangers, rue Grosdemange, supportant pour partie un bâtiment à usage d'activité, de stockage et de bureaux.

La Ville souhaite offrir un accès à la culture pour tous, au vu de l'évolution de la population et de la demande grandissante des besoins en matière d'accueil dans les équipements publics, en mettant en place un équipement culturel sur la commune, complémentaire à l'offre actuelle proposée à l'Espace Saint Exupéry.

Un emplacement réservé au bénéfice de la commune, a été inscrit au Plan Local d'Urbanisme, lors de la modification approuvée le 14 décembre 2015, pour permettre la réalisation de 8000m² d'équipements administratifs et socio culturels.

La commune a l'opportunité d'acquérir le site dit « Arline », situé dans ce périmètre d'emplacement réservé, et constitué des parcelles cadastrées section AL n° 919p, 920, 927,

928, 929, 324, 325, 326 et 327, d'une contenance d'environ 9181 m², pour l'implantation d'un équipement culturel multifonctionnel.

Il est également à préciser que le propriétaire actuel s'est engagé à vendre le bien libre de toute occupation.

Après en avoir délibéré, à la majorité des votants, avec l'opposition de la Liste « Faire Front pour Franconville », le Conseil municipal APPROUVE l'acquisition par la Ville des parcelles cadastrées section AL n°919p, 920, 927, 928, 929, 324, 325, 326 et 327, d'une contenance d'environ 9181 m², sises 291 rue du Général Leclerc, chemin de la Fontaine des Boulangers, rue Grosdemange, au prix de 1 667 000,00 €, appartenant à la société d'Exploitation des Sources ROXANE, conformément au plan topographique et au projet de modification du parcellaire cadastral annexé à la délibération, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal, à diligenter toute procédure nécessaire à cette fin, et à signer tous actes relatifs à cette acquisition, DIT QUE la dépense est inscrite au budget communal, DIT QUE les frais, droits, taxes et honoraires afférents à la présente acquisition sont à la charge de l'acquéreur, PRÉCISE QUE l'acquisition se fera libre de toute occupation, la société d'Exploitation des Sources Roxane faisant son affaire, à ses frais, de la libération du site et de toutes les formalités administratives nécessaires dans le cadre de l'arrêt de l'exploitation.

QUESTION N°6

OBJET : TECHNIQUES – COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES (CCAPH) – RAPPORT ANNUEL 2016.

MME CAVECCHI

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a instauré avec son volet accessibilité une véritable obligation en matière d'adaptation de l'environnement et a rendu obligatoire aux communes de plus de 5000 habitants l'établissement d'un plan de mise en accessibilité de la voirie ainsi que des espaces et bâtiments publics.

La Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées a dressé le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports sur Franconville et a établi son rapport annuel 2016.

Cette Commission tient également à jour la liste des établissements non communaux recevant du public, situés sur le territoire communal, qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

104 dossiers ont été déposés à Franconville.

En 2015

– 68 dossiers d'Ad'ap simplifiés ont été déposés (E.R.P déclaré accessible) : sociétés de service pour 20% - commerces pour 49% - hôtel et restaurants pour 12% - établissements de santé pour 19%.

– 23 dossiers d'Ad'AP ont été déposés (travaux programmés ou dérogation sollicitée) (sociétés de service 9% - commerces 30% - restaurants 17% - établissements de santé 44%).

En 2016

– 8 dossiers d'Ad'ap simplifiés ont été déposés (E.R.P déclaré accessible) (commerces 88% - établissements de santé 12%).

– 5 dossiers d'Ad'AP ont été déposés (travaux programmés ou dérogation sollicitée) (sociétés de service 40% - commerces 20% - établissements de santé 40%).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ADOPTE le rapport annuel 2016 de la Commission Communale pour l'Accessibilité des personnes handicapées, PREND ACTE de l'avancement des procédures en cours aux fins de mise en accessibilité des bâtiments et des espaces publics ainsi que des équipements de voirie. PREND ACTE du recensement des établissements recevant du public situés sur le territoire communal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et des établissements accessibles aux personnes handicapées.

QUESTION N°7

OBJET : TECHNIQUES – SÉCURISATION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU F.I.P.D. 2016 DÉPARTEMENT DU VAL-D'OISE « SÉCURISATION DES SITES SENSIBLES ».

M. ELALOUF

La commune a déposé en juin dernier une demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2016 « sécurisation des sites sensibles ». Cependant, suite à des échanges récents avec la Préfecture, il nous a été demandé de modifier notre demande initiale en retirant les établissements scolaires de la liste des sites.

Il s'agit donc de déployer les systèmes autonomes d'alarme de détection intrusion.

Le coût des travaux est, à ce stade, estimé à un montant total d'opération de 92 191,52 € Hors Taxes (110 629,82 € TTC).

L'Etat est susceptible de participer au financement de cette opération en attribuant une subvention à la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal ANNULE ET REMPLACE la délibération n°14 en date du 23 juin 2016, SOLLICITE le financement de l'Etat (Préfecture du Val-d'Oise) au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance 2016 – Sécurisation des sites sensibles, au taux le plus élevé possible, AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer tous documents et à effectuer toutes formalités, afférents à cette demande, AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à recouvrer les sommes correspondantes et DIT que les recettes correspondantes seront imputées au budget de la Ville.

QUESTION N°8

OBJET : TECHNIQUES/JURIDIQUE – MARCHÉ 12BA084 LOT N°2 – RÉHABILITATION ET EXTENSION DU BATIMENT DEMI-PENSION ET CENTRE DE LOISIRS MATERNEL GROUPE SCOLAIRE CARNOT – AVENANT N°1.

M. LANDRY

Lors de réunions de chantier, il a été demandé au titulaire RABOT DUTILLEUL des devis pour des travaux supplémentaires. Les travaux ont été réalisés et la réception a été prononcée en date du 31 mars 2014. Les travaux supplémentaires ayant été réalisés et afin de permettre leurs paiements, il est procédé à un avenant de régularisation.

Les prestations supplémentaires à exécuter par le titulaire du contrat seront payées en fonction des prix inscrits dans ses propositions en date du **9 octobre 2013 et 30 octobre 2013**. Ces pièces font partie intégrante de l'avenant au contrat.

- Devis n°1 du 09 octobre 2013 – Ouverture de murs porteur WC handicapé : 1375.40 € TTC

- Devis n°2 du 30 octobre 2013 – façades bardage bois : 51 590.66 € TTC.

La plus-value s'élevant à 22.23 % du contrat initial, l'avenant doit être soumis à délibération.

Après en avoir délibéré, à la majorité des votants, avec l'abstention de la Liste « Vivre à Franconville », le Conseil municipal APPROUVE les conclusions de l'avenant n°1 en prenant en compte les travaux supplémentaires, le nouveau montant du marché étant à 291 203,66 € T.T.C, soit une augmentation de 22.23 % (valeur base marché 2012), AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 avec la Société RABOT DUTILLEUL – Immeuble « le Triangle », 9-23 Rue Paul Lafargue 93210 SAINT DENIS.

QUESTION N°9

OBJET : TECHNIQUES/JURIDIQUE – MARCHÉ 12BA065 – PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL – AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE PROTOCOLE.

M. LANDRY

Il s'agit de signer un protocole d'accord transactionnel, entre la Société RABOT DUTILLEUL et la ville de Franconville, afin de prévenir un litige à naître suite à une réception de chantier avec réserves en date du 25 octobre 2013, dans le cadre du lot 1 du marché 12BA065 «

Réhabilitation et extension du bâtiment demi-pension et du centre de loisirs maternel pour le groupe scolaire Jules Ferry ».

L'intégralité des réserves ayant été levée en date du 08 décembre 2014, la Société RABOT DUTILLEUL encourait 180 000 € de pénalités de retard (conformément à l'article 6.7 du CCAP). Considérant que l'ouverture du site a été effectuée pour la rentrée scolaire, que l'établissement scolaire a pu être utilisé conformément à sa destination, le préjudice subi par la commune était limité. Elle a décidé d'accepter de renoncer à une partie des pénalités de retard. Le montant de l'indemnisation forfaitaire, transactionnelle et définitive, versée par la Société RABOT DUTILLEUL à la commune de Franconville-la-Garenne est fixé à 50 000 €.

Après en avoir délibéré, à la majorité des votants, avec l'abstention de la Liste « Vivre à Franconville », le Conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer le protocole d'accord transactionnel annexé à la délibération, et AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à ordonner les écritures comptables nécessaires.

QUESTION N°10

OBJET : AFFAIRES JURIDIQUES – CESSIION D'UN VÉHICULE DE LA POLICE MUNICIPALE.

M. LANDRY

Suite à une opération de la police municipale en date du 28 septembre 2016, le véhicule RENAULT Mégane (numéro de série VF1KZ1A0546213955) a été percuté et immobilisé.

Le montant estimé des réparations (avant démontage du véhicule) étant supérieur à la valeur actuelle du véhicule, il est proposé de céder le véhicule à notre assureur pour un montant de 7100 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal APPROUVE la sortie du véhicule n° VF1KZ1A0546213955 du patrimoine communal (numéro inventaire 7261), APPROUVE la cession du véhicule à la Société LA SAUVEGARDE 148 rue Anatole France 92597 LEVALLOIS PERRET pour un montant de 7100 €, AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes aux actes de cession et à effectuer les démarches administratives nécessaires.

QUESTION N°11

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION « LE PARISIS ».

M. LE MAIRE

Le rapport d'activité présente tout d'abord le territoire et son organisation. Pour rappel la Communauté d'Agglomération « Le Parisis » était composée de 10 communes pour une superficie de 67 km² comprenant : 186 748 habitants, 11 000 sociétés, 42 000 emplois, 1 500 créations d'activités, 9 gares SNCF et RER et 2 autoroutes.

Le Conseil Communautaire était composé de 70 membres délégués :

- Le Président ;
- 9 vice-présidents ;
- 60 Conseillers Communautaires.

La Communauté d'Agglomération exerce de plein droit, en lieu et place des communes, les compétences citées ci-après :

Obligatoires :

- Aménagement de l'espace ;
- Développement économique ;
- Equilibre social de l'habitat ;
- Politique de la Ville.

Optionnelles :

- Stationnement ;
- Voirie ;

- Action sociale ;
- Eau ;
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.

Facultatifs :

- Aires d'accueil des gens du voyage ;
- Assainissement ;
- Parcs et massifs forestiers.

Les principales actions menées par la Communauté d'Agglomération « Le Parisis » au cours de l'année 2015 ont été les suivantes (le rapport étant joint en annexe) :

1. Temps forts :

Communication :

- Le magazine : 3 parutions en mars, juin et octobre 2015
- Lancement du site Internet ; 27 478 utilisateurs différents en 2015
- Création de la page Facebook (485 personnes « aiment » la page) et du compte Twitter (280 abonnés / 1 346 tweets).

Emploi :

- Organisation du 10^{ème} Forum pour l'Emploi.

L'habitat :

- Plan Local de l'Habitat : adoption en décembre 2015.

Politique de la Ville :

- Signature du Contrat Ville 2015-2020.
- Lancement d'un diagnostic de santé.

Sport et Jeunesse :

- Transfert de la piscine de Taverny.
- Ouverture des « Océanides du Parisis » à Cormeilles-en-Parisis.
- Organisation des Olympiades du Parisis.

2. Les moyens et les ressources :

Finances : le budget 2015 de la Communauté d'Agglomération « Le Parisis » a dégagé un excédent cumulé de 4 864 595,89 €.

Les ressources humaines : au 31 décembre 2015, la Communauté d'Agglomération « Le Parisis » comptait 133 agents. 67 recrutements ont été effectués et 15 départs ont eu lieu.

La commande publique : Passation de tous les avenants de transfert aux marchés et différents contrats en vue de la fusion ; 33 marchés publics ont été conclus au total.

Le système d'information : Création d'une direction informatique.

3. L'aménagement et le développement du territoire :

L'aménagement de l'espace public :

- Les quartiers des gares de Beauchamp et de Bessancourt ont été déclarés d'intérêt communautaire.
- La compétence de la Communauté d'Agglomération en matière de parkings des gares devient concrète (Montigny-Beauchamp).
- La Communauté d'Agglomération travaille sur la question des gares routières d'Herblay, de Cormeilles-en-Parisis et Montigny-les-Cormeilles.
- Restructuration de la RD 14 : la Communauté d'Agglomération travaille avec l'ensemble des acteurs publics et économiques sur la requalification de ce secteur.

La voirie et les bâtiments : chiffres clés :

- 1 714 523 € de dépenses de fonctionnement.
- 2 410 047 € de dépenses d'investissement
- 64 947 € de recettes d'investissement.

- 29,862 km linéaires de voirie en gestion et entretien ;
- 12 équipements : 6 aires d'accueil des gens du voyage + 6 piscines en gestion et entretien ;
- 1 parc forestier ;
- 485 interventions anti-tags.

Le développement économique :

La Communauté d'Agglomération « Le Parisis » constitue l'un des pôles économiques majeurs du Val d'Oise. On recense au cours de l'année 2015, la présence d'environ 11 000 acteurs économiques. La diversité des activités présentes démontre la richesse du territoire et son potentiel de développement dans les secteurs industriels ou résidentiels.

Les actions de développement économique : Promotion des zones d'activités d'intérêt communautaire ; Actions en faveur de l'emploi, de la formation et de l'insertion.

L'emploi et la création d'entreprises :

- Plusieurs associations d'aide à la création d'entreprise : ESSIVAM, Ecole de la deuxième chance.
- 121 porteurs de projet accompagnés dans le montage de leur projet.
- 3 projets financés par Réseau Entreprendre 95 ou encore 41 projets financés par Initiative 95.

Les déplacements :

Les modes doux (ou actifs)

– Elaboration du schéma directeur des modes actifs qui permettra, à l'échelle de 10 ans, mais dès 2017, de dégager des priorités.

Les transports collectifs urbains :

En vue d'une meilleure desserte par les transports collectifs, plusieurs circuits ont été modifiés pour une desserte améliorée :

- Bessancourt et Taverny : modification du circuit de la ligne 30-18 ;
- Sannois : modification du circuit de la ligne 30-42 ;
- Herblay : 2^{ème} partie de la restructuration de la desserte bus de la Commune avec une amélioration du circuit de la ligne 30-47 et une restructuration des lignes 30-07 et 30-48 ;
- Corneilles-en-Parisis : 1^{ère} partie de la restructuration de la desserte bus de la commune avec la création de nouveaux circuits pour les lignes 30-46 et 30-21 et la création d'une desserte directe du Pont de Bezons et du T2 par la ligne TV03 prolongée ;
- Pierrelaye : création d'un point arrêt supplémentaire sur la ligne du réseau Valoise 95-19 pour desservir le quartier du Clos Saint Pierre.

4. Le cadre de vie :

Chiffres clés du Programme Local de l'Habitat :

- 7 797 000 € (coût total des actions inscrites au PLH sur sa durée 2015-2020) ;
- 7 400 logements programmés sur la période du PLH soit une moyenne de 1 233 logement /an ;
- 36 % de logements aidés dans la production neuve ;
- 7,1 % indice de construction validé dans le PLH.

La politique de la Ville :

- Signature du Contrat Ville
- 9 secteurs quartiers prioritaires dans 6 villes.

Les nuisances sonores :

- Elaboration en 2015 d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) ;
- Mobilisation contre le projet des équipes normandes de Réseau Ferré de France (devenu depuis SNCF-Réseau) d'utiliser les voies ferroviaires de la ligne J, pour y faire transiter, de jour comme de nuit, plus de 20 trains de fret quotidiens.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal PREND ACTE du rapport d'activité 2015 de la Communauté d'Agglomération « Le Parisis » joint à la délibération et PRÉCISE que la présente délibération sera notifiée au Président de la Communauté d'Agglomération « Val Parisis ».

QUESTION N°12

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ – RAPPORT 2016 – N°1 DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) : AJUSTEMENT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2016 AU TITRE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC ERMONT-EAUBONNE. M. SOUIED

Dans le cadre de transferts de compétences, l'évaluation des charges transférées doit être adoptée sur rapport de la CLECT par délibération concordante par toutes les communes membres de la Communauté d'Agglomération. L'opération d'aménagement de la ZAC Ermont-Eaubonne fait l'objet d'un budget annexe, lequel fait apparaître un déficit.

D'autre part, l'aménagement de cette ZAC permet à l'EPCI ainsi qu'aux communes d'Ermont et d'Eaubonne de percevoir une fiscalité supplémentaire, respectivement : + 820 000 €, + 648 000 € et + 163 000 €.

Afin d'apurer en partie le déficit, un accord politique a été trouvé en juin 2015 dans lequel il est convenu de prévoir une diminution des attributions de compensation des communes bénéficiaires soit :

- 216.000 € pour Ermont
- 54.333 € pour Eaubonne.

Après en avoir délibéré, à la majorité des votants, avec l'abstention de la Liste « Faire Front pour Franconville », le Conseil municipal APPROUVE le rapport de la CLECT N°1 établi le 5 septembre 2016 portant sur l'ajustement des attributions de compensation 2016 au titre de l'aménagement de la ZAC Ermont-Eaubonne. Ce rapport est annexé à la délibération.

QUESTION N°13

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ – RAPPORT 2016 – N°2 DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) POUR LES COMPÉTENCES : VOIRIE/PARKINGS/AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE/MISSIONS LOCALES/BIBLIOTHÈQUES/ENVIRONNEMENT/MAISON DE LA JUSTICE/INTÉGRATION DE LA COMMUNE DE FRÉPILLON/PRÉVENTION HYGIÈNE ET SÉCURITÉ.

M. SOUIED

La délibération a pour objet d'approuver le rapport n°2 établi le 5 septembre 2016 par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ci-joint, qui ajuste les attributions de compensation des communes concernées par les transferts suivants :

- Voirie
- Parkings
- Aires d'accueil des gens du voyage
- Missions locales
- Bibliothèques
- Environnement
- Maison de la justice
- Intégration de la commune de Frépillon
- Prévention hygiène et sécurité.

Après en avoir délibéré, à la majorité des votants, avec l'abstention de la Liste « Faire Front pour Franconville », le Conseil municipal APPROUVE le rapport de la CLECT N°2 établi le 5 septembre 2016 concernant l'évaluation des charges transférées au titre des compétences citées ci-dessus, et dont le rapport est annexé à la délibération.

QUESTION N°14

OBJET : ASSEMBLÉES – DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

(16-232 à 16-327)

16-232 : Contrat de cession pour le spectacle de Katia Guerreiro le 09/12/2017 (8155 €).

16-233 : Contrat de cession pour le spectacle « Rock the Balle »t le 26/02/2017 (18.990 €).

- 16-234** : Contrat de cession pour le spectacle de François-Xavier DEMAISON le 02/02/2017.
- 16-235** : Contrat de cession pour le spectacle « Adieu M. Haffmann » le 27/04/2017 (7279 €).
- 16-236** : Contrat de cession pour le spectacle « Kids Monkey » le 15/12/2016 (4483 €).
- 16-237** : Contrat de cession pour le spectacle « Au-dessus de la mêlée » le 06/12/2016 (6658 €).
- 16-238** : Signature d'une convention avec le Syndicat Emeraude pour la mise à disposition de composteurs en milieu scolaire (à titre gracieux).
- 16-239** : Convention de mise à disposition d'une salle du Centre St Exupéry à la Société Erilia le 27/09/2016 pour l'Assemblée Générale de la Résidence Le Cernay (370 €).
- 16-240** : Contrat de cession pour 3 spectacles de contes à la Médiathèque (896 €).
- 16-241** : Convention de mise à disposition d'une salle du Centre St Exupéry à Loiselet & Daigremont / Franconville le 23/11/2016 pour l'Assemblée Générale de la Résidence Cadet de Vaux II (397 €).
- 16-242** : Accord cadre 16HY38 – Prélèvement, démembrement et analyse de légionnelles des eaux chaudes sanitaires (8500 €).
- 16-243** : Marché avec ECN – Formation initiale « habilitation électrique » pour un agent (432 €).
- 16-244** : Marché avec ACN Groupe – Formation initiale et contrôle continu « habilitations électriques » pour 27 agents (5472 €).
- 16-245** : Contrat de cession pour le spectacle « Timide » le 17/05/2017 (5226 €).
- 16-246** : Contrat de cession pour le spectacle « L'ado, vie et moeurs » le 21/04/2017 (4500 €).
- 16-247** : Contrat de prestation de service pour la gestion informatique des inscriptions, l'encaissement des droits d'inscription et de chronométrage des Foulées Nocturnes de Franconville le 01/10/2016 (2900 €).
- 16-248** : Contrat d'abonnement d'alimentation en gaz du Chalet Pom Pouce (53 €/mois).
- 16-249** : Contrat de cession pour 3 représentations d'un spectacle de contes à la Maison de l'Europe, de la Mare des Noues, de l'Espace Fontaines. (1980 €).
- 16-250** : Convention de mise à disposition de la Piscine municipale, gymnase de l'Europe et Stade Jean Rolland au Service Départemental D'incendie et de Secours du Val-d'Oise (SDIS) (à titre gracieux).
- 16-251** : Contrat de cession pour le spectacle « Beethoven CE Manouche » les 30 septembre – 1^{er} octobre et 2 novembre 2016 (8922 €).
- 16-252** : Convention pour une formation avec le Campus des Métiers d'Apprentissage pour un agent du 01/09/2016 au 31/08/2017 (7340 €).
- 16-253** : Convention pour une formation avec le Creps Ile-de-France pour un agent du 17 au 19/10/2016 (211 €).
- 16-254** : Convention de mise à disposition temporaire de matériel scénique pour le Festi groove du 17/09/2016 au Bois des Eboulures de Franconville (à titre gracieux).
- 16-255** : Contrat de cession pour un spectacle de contes intitulé « Comment crêpes et contes sont arrivés en Bretagne » le 26/11/2016 (750 €).
- 16-256** : Convention d'occupation domaniale relative à l'implantation et l'exploitation d'un espace de vente alimentaire et de boissons à emporter dans le cadre du Forum des Associations du 10/09/2016 (122 €).
- 16-257** : Contrat de cession pour le spectacle « Des cailloux plein les poches » le 15/10/2016 (8440).
- 16-258** : Convention de mise à disposition d'une salle du Centre St Exupéry à l'Association ASANS pour l'organisation d'une réunion publique le 19/09/2016 de 18h00 à 22h00 (370 €).
- 16-259** : Marché 14ES32 – Avenant n°1 – Fourniture et pose de sols amortissants souples – plaine Montédour et du 14 Plaine du 14 juillet. (1948 €).
- 16-260** : Contrat d'entretien et de réparation d'un véhicule Renault Talisman (756 €).
- 16-261** : Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux pour EMP Les Sources.
- 16-262** : Contrat de prestations de service pour l'animation Son et Lumières des Foulées Nocturnes de Franconville (5195 €).

- 16-263** : Marché 16 CRS87 – Achat d'armoires positives à chariot avec enregistreur de température (8822 €).
- 16-264** : Convention de mise à disposition d'une salle de la Maison des Associations à Nexity pour l'Assemblée Générale de la Résidence Les Peupliers le 16/11/2016 (122 €).
- 16-265** : Convention avec le collège Bel Air pour la mise à disposition des équipements de la piscine municipale, gymnases du Bel Air et du Moulin (11 €).
- 16-266** : Convention avec le collège de l'Epine-Guyon pour la mise à disposition des équipements de la piscine municipale, gymnases du Bel Air et du Moulin (11 €).
- 16-267** : Convention avec le lycée Jean Monnet pour la mise à disposition des équipements de la piscine municipale, gymnases de l'Europe / Jean-Jacques MATHIEU/ du Cossec / de l'Epine Guyon, stade Jean Rolland et dojo du CSL, salle omnisport, terrains badminton et tennis (11 €).
- 16-268** : Convention avec le collège J.F Clervoy pour la mise à disposition des équipements de la piscine municipale, gymnases de l'Europe / du Cossec, salle de tennis de table et dojo du CSL (11 €).
- 16-269** : Convention avec le collège Marcel Pagnol du Plessis-Bouchard pour la mise à disposition des équipements de la piscine municipale (11 €).
- 16-270** : Convention de mise à disposition d'une ligne d'eau de la piscine municipale, avec M. Alberto SULLEIRO – Maître-nageur sauveteur.
- 16-271** : Convention de mise à disposition d'une ligne d'eau de la piscine municipale, avec Mme Florence GHERARDI – Maître-nageur sauveteur.
- 16-272** : Convention de mise à disposition d'une ligne d'eau de la piscine municipale, avec Mme Carole LE ROUX – Maître-nageur sauveteur.
- 16-273** : Convention de renouvellement de mise à disposition d'un logement sis 18 bld Maurice Berteaux pour Mme GOUJART-DELAMBRE.
- 16-274** : Marché 16CIN99 – Acquisition interface « Chorus Portail Pro (3500 €).
- 16-275** : Convention de mise à disposition d'une salle de la Maison des Associations au Cabinet Sergic/Eaubonne pour l'Assemblée Générale de la Résidence Le Plesseio le 18/10/2016 (122 €).
- 16-276** : Sortie d'inventaire d'un matériel agricole appartenant à la Commune (Tondeuse).
- 16-277** : Marché sur l'organisation d'une formation professionnelle conclu avec Paris Descartes sur l'Echographie et techniques ultrasonores du 01/10/2016 au 30/06/2017 pour un agent (1100 €).
- 16-278** : Convention de mise à disposition d'une salle du Centre St Exupéry à Pierre de Ville Immobilier/Ermont pour l'Assemblée Générale de la Résidence Côté Parc le 26/04/2017 (370 €).
- 16-279** : Convention de mise à disposition de la salle polyvalente du Centre St Exupéry à la Société COFIF Franconville le 22/11/2016 pour l'organisation d'une soirée culturelle (451 €).
- 16-280** : Contrat de cession pour le spectacle «Ninika» pour plusieurs représentations en octobre 2016 (9000 €).
- 16-281** : Marché 16 BA36 – Extension et réhabilitation de la Maternelle 1 du groupe scolaire Fontaine Bertin – lot n°9 – Menuiseries intérieures.
- 16-282** : Sortie d'inventaire d'un véhicule appartenant à la Commune.
- 16-283** : Contrat d'apprentissage avec Itescia pour Benjamin SAACKE du 19/09/2016 au 31/08/2018 dans le cadre du diplôme BTS SIO SISR (3500 €).
- 16-284** : Marché 16CRS100 – Fourniture, livraison et installation d'un convoyeur à bandes de 4m mobile. (11.000 €).
- 16-285** : Convention de mise à disposition temporaire et exceptionnelle des locaux scolaires à l'Association IFAC : groupe scolaire Ferdinand Buisson durant les vacances de l'année scolaire 2016/2017 à titre gracieux.
- 16-286** : Marché 16CBA92 – Mission de programme et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un équipement culturel (31.500 €).
- 16-287** : Entretien des appareils individuels de chauffage et de production d'eau chaude – vérification de l'étanchéité des conduits de fumée et de ramonage.

- 16-288** : Convention de mise à disposition d'une ligne d'eau de la piscine municipale, avec M. Yohan CARRERASI – Maître-nageur sauveteur.
- 16-289** : - Non attribué -
- 16-290** : Convention de mise à disposition d'une salle – Maison des Associations pour l'Assemblée Générale de la Résidence 2 allée Hector Berlioz le 04/01/2017 (122 €).
- 16-291** : Contrat de cession pour le spectacle de Baptiste LECAPLAIN du 18/11/2016.
- 16-292** : Accord cadre 16CA34 – Prestations traiteurs pour réception du 07/01/2017.
- 16-293** : Contrat de co-réalisation pour le spectacle « Celtic Legends » le 18/10/2016.
- 16-294** : Convention de mise à disposition d'une salle du Centre St Exupéry à Atrium Gestion/Levallois pour l'A.G de la Résidence Les Nouveaux Rivals le 14/12/2016 (370 €).
- 16-295** : Convention de mise à disposition d'une salle du Centre St Exupéry à Nexity Franconville pour l'Assemblée Générale de la Résidence Les Jardins de Cassini le 23/05/2017 (370 €).
- 16-296** : Marché 16CIN112 – Acquisition de PC portables et tablettes (5366 €).
- 16-297** : Contrat de prestation relatif à 3 ateliers créatifs à destination des enfants et adultes pour plusieurs représentations en 2016 à la Médiathèque (415 €).
- 16-298** : Contrat de prestation relatif à 3 ateliers artistiques à destination des enfants pour plusieurs représentations en 2016 à la Maison de l'Europe, l'Espace Fontaines et Mare des Noues (1800 €).
- 16-299** : Contrat de prestation relatif à un atelier artistique à destination des enfants le 29 octobre 2016 à la Médiathèque (500 €).
- 16-300** : Convention de mise à disposition d'une salle – Maison des Associations au Cabinet Nexity/Franconville pour l'A.G. de la Résidence « Le Mail du Centre » le 25/04/2017 (122 €).
- 16-301** : Convention de mise à disposition d'une salle – Maison des Associations au Cabinet Delaporte/Taverny pour l'Assemblée Générale de la Résidence du Plessis le 15/11/2016 (51 €).
- 16-302** : Convention avec l'Institution Jeanne d'Arc pour la mise à disposition des équipements de la piscine municipale, gymnases de l'Europe / du Bel Air / stade Jean Rolland et salle de tennis de table. (11 €).
- 16-303** : Convention de mise à disposition d'une salle – Maison des Associations à Loiselet & Daigremont/Franconville pour l'Assemblée Générale de la Résidence « Le Clos de Franconville » le 08/03/2017 (51 €).
- 16-304** : Convention de mise à disposition d'une salle – Maison des Associations à ASL les Hameaux de Floréal pour l'Assemblée Générale de la Résidence « » du 28/03/2017 (51 €).
- 16-305** : Marché 14CB037-2 – Prestation de traiteur.
- 16-306** : Contrat de cession pour le spectacle «Poucet pour les grands» le 15/11/2016 (5337 €).
- 16-307** : Contrat de cession pour le spectacle «Micky & Addie» pour plusieurs représentations à destination des écoles élémentaires et collèges de Franconville le 21/02/2016 (4938 €).
- 16-308** : Marché 16IN52 – Maintenance logiciels du Service Etat Civil.
- 16-309** : Marché 16CCOM95 – Maintenance d'une imprimante d'adresse XP2020 (1608 €).
- 16-310** : Accord cadre 16PO44 – Fourniture de vêtements et accessoires pour la Police Municipale.
- 16-311** : - Non attribué –
- 16-312** : Convention de mise à disposition temporaire d'un logement communal sis 18bd Maurice Berteaux (Mme Jardim Teixeira).
- 16-313** : Marché subséquent 16BA53 – Réparation de la toiture et la purge des 2 souches de cheminée à l'Ecole de Musique de Franconville (19.000 €).
- 16-314** : Contrat de cession pour le spectacle «Libres sont les papillons» le 31/01/2017 (10.000 €).
- 16-315** : Accord cadre 16BA40 – Fourniture d'articles de maçonnerie – lot 1-2-3-4.
- 16-316** : Contractualisation d'un emprunt de 500.000 € destiné au financement du programme d'investissement 2016 entre la Commune de Franconville et la Banque Postale.
- 16-317** : Contrat de cession pour le spectacle «Trois fois rien» en janvier 2017 (7000 €).
- 16-318** : Contrat de cession pour le concert de Katia GUERREIRO le 08/12/2016 (400 €).

16-319 : Convention de mise à disposition des locaux Arc-en-Ciel à l'Association Emeraude le 17/11/2016.

16-320 : Convention pour une formation d'initiation aux gestes de premier secours à destination des enfants du Centre de Loisirs Arc-en-ciel avec la Croix Rouge – à titre gracieux.

16-321 : Convention de mise à disposition d'un logement communal meublé à titre précaire et révocable sis bd Maurice Berteaux (M. AL OBAIDI).

16-322 : Convention de mise à disposition d'un logement communal meublé à titre précaire et révocable sis avenue Carnot (M. AL AZZAWI).

16-323 : Convention de mise à disposition d'un logement communal à titre précaire et révocable sis bd Maurice Berteaux (Mme W. SOUFFRANT).

16-324 : Contrat de location relatif à l'exposition « Sur scène dans une minute » de Thibaut DERIEN du 09/11 au 03/12/2016 (1600 €).

16-325 : Contrat de cession pour le spectacle «Talons aiguilles» le 22/11/2016 (6000 €).

16-326 : Contrat de cession pour le spectacle «Hors-piste» le 25/11/2016 (7000 €).

16-327 : Contrat de cession pour le spectacle «Leo» le 02/12/2016 (5800 €).

QUESTIONS DIVERSES

QUESTION DIVERSE DE LA LISTE « FAIRE FRONT POUR FRANCONVILLE »

M. MAYENOBE

Les élus Front National du groupe "Faire Front pour Franconville" tiennent à apporter leur soutien à la policière agressée à Franconville le 26 octobre dernier.

Ils dénoncent le climat qui se dégrade de plus en plus dans notre commune et exigent que tout soit mis en oeuvre pour assurer la sécurité des Franconvillois et, d'une manière générale, celle de tous nos concitoyens comme le demandent les fonctionnaires de Police en colère.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h27.

Fait à Franconville, le 21 novembre 2016

Le Maire
Sénateur du Val-d'Oise
Francis DELATTRE